

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Lundi 16 Octobre 2017

### **L'ISNI demande à ce que le travail des internes soit reconnu.**

Les internes sont des acteurs majeurs des soins. À la fois étudiants et agents publics, ils ne comptent pas les heures passées auprès des patients. Depuis 25 ans, la réglementation européenne a changé et le temps de travail des internes est borné à 48h. Cette réglementation est censée être appliquée en France depuis 2011, mais celle-ci n'est toujours pas respectée dans tous les établissements.

L'enquête nationale sur la santé mentale des étudiants en médecine à laquelle ont participé plus de 7600 internes nous permet d'objectiver ce constat. Seulement 26% des internes déclarent travailler au maximum 48h ; 40% entre 48 et 60h ; 27% entre 61 et 80h et 5% plus de 80h. 76% des internes ont déclaré ne pas respecter le découpage du temps de travail en 8 demi-journées (DJ) en stage, 1 DJ de formation coordonnateur et 1 DJ de formation personnelle par semaine.

Pire, le repos de sécurité hospitalier et universitaire après une garde de nuit n'est respecté que dans 48% des cas !

En plus de faire des heures supplémentaires, l'interne les réalise gratuitement. C'est pourquoi il est indispensable qu'il ait accès au Temps de Travail Additionnel (TTA). Par un levier financier sous-jacent à sa mise en place, le TTA conduira à une diminution des heures supplémentaires faites par les internes et à l'optimisation de leur temps de travail. Sa mise en place avait même déjà été annoncée par [Marisol Touraine](#), alors Ministre de la santé en Novembre 2016. Aucun texte n'a vu le jour depuis. Les tensions dans les services, accentuées par une réforme du troisième cycle inapplicable renforce une situation intenable.

L'ISNI demande donc la mise en place du dispositif de TTA, sur le même modèle que celui des Praticiens Hospitaliers. Tout travail mérite rémunération !

Une solution rapide doit être trouvée. Les établissements ne respectent pas la réglementation.

Les internes vous proposent une solution, le gouvernement doit prendre ses responsabilités !

### **Contacts presse :**

**Olivier LE PENNETIER** – Président – [president@isni.fr](mailto:president@isni.fr) | 06.50.67.39.32

**Sébastien POTIER** – Premier VP et Porte-parole – [porte-parole@isni.fr](mailto:porte-parole@isni.fr) | 06.76.26.29.99